

IMPORTANT

Ceci est votre formulaire

DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2015

Tous les producteurs qui veulent mettre du bois en marché en 2015 doivent remplir et retourner le formulaire suivant au Syndicat avant le **15 octobre 2014**
Pour tout nouveau lot acquis en cours d'année, faites-nous parvenir votre compte de taxes.

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

PRODUIT	ESSENCE	LONGUEUR	QUANTITÉ EN M ³
Sciage	Sapin / Épinette – Pin gris	8 pieds	_____ m ³
		10 pieds	_____ m ³
		12 pieds	_____ m ³
		16 pieds	_____ m ³
		Longueur	_____ m ³

PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE CONTINGENT

Selon le règlement en vigueur, les producteurs qui ont l'intention de mettre en marché du bois en 2015 doivent compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le **15 octobre 2014**. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande seulement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs.

Il est très important de ne pas débiter la production avant d'avoir obtenu votre contingent pour 2015.
Il y a deux raisons fondamentales; vous ignorez :

- 1) Quel volume vous sera accordé.
- 2) Quelle longueur de bille vous sera demandée.

De plus, toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débiter la production.

POUR TOUTES COUPES SUPÉRIEURES À 4 HECTARES D'UN SEUL TENANT, VOUS DEVEZ VOUS ASSURER :

- 1) d'être conforme à la réglementation municipale
- 2) d'avoir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier

Nom : _____

Adresse : _____

**RETOURNER AU : SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN
3635, RUE PANET, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7X 8T7**



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquièrre (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Téléc.: 418-542-4046

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie

Conception graphique et impression :
Imprimerie Commerciale

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 600 exemplaires

SECTION DÉTACHABLE

SECTION DÉTACHABLE

SECTION DÉTACHABLE

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 14 • Numéro 2 [Automne 2014]



INVITATION

JOURNÉE FORESTIÈRE

« LA FORÊT PRIVÉE, 2014
AU CŒUR DE NOS COMMUNAUTÉS »



SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2014
à compter de 9 h 00

Au programme cette année

- Exposition d'équipements forestiers
- Ateliers et démonstrations diverses
- Conférencier invité

TIRAGE
D'UNE SCIE
À CHAÎNE

Plusieurs prix de participation
Entrée gratuite
Service de restauration sur place

ENDROIT

Centre communautaire Marc Garneau
127, St-Hilaire, Saint-Prime

POUR INFORMATION : 418 542-5666

Des ajustements nécessaires

Au cours des deux dernières années, la mise en œuvre du nouveau régime forestier a changé considérablement les règles quant à l'attribution des volumes de bois provenant de la forêt publique. Sous l'ancien régime, les usines détenaient des contrats d'approvisionnement qui leur garantissaient 100 % de leurs besoins en bois en tenant compte des volumes provenant de la forêt privée. Avec le nouveau régime, une partie importante de ces volumes, soit environ 25 %, est maintenant disponible à tous par le biais de ventes aux enchères. Il faut se rappeler que l'objectif premier de cette mesure était d'établir un réel marché pour le bois en provenance des forêts publiques et des forêts privées.

En réduisant les volumes garantis aux usines, en théorie, le ministère pensait rendre ainsi plus attrayant les bois disponibles sur les marchés libres comme celui provenant des forêts privées. Dans un contexte de marché parfait, cette affirmation pourrait vraisemblablement se vérifier. Mais malheureusement, en période de crise et de reprise incertaine comme nous le vivons actuellement, les marchés peinent à retrouver l'équilibre et l'offre de bois sur les marchés excède la demande de façon importante. Le réflexe des industriels dans ce contexte est de se rabattre principalement sur les volumes garantis et offerts par l'état pour combler leurs besoins, délaissant ainsi les volumes de bois disponibles en forêt privée.

Bien sûr, pour les adeptes de l'économie classique, le marché devrait se rééquilibrer de lui-même, sans intervention de l'État. Mais les importantes fluctuations économiques des dernières années nous ont appris qu'il est plus que nécessaire que l'État mette en place des mécanismes de régulation afin d'atténuer les crises et éviter les dépressions économiques. L'intervention rigoureuse des gouvernements lors de la crise financière de 2007 en est un exemple probant.

Le marché du bois est actuellement en profond déséquilibre, l'offre de bois excédant la demande dans la plupart des régions du Québec. En 2013, les producteurs forestiers du Québec ont mis en marché à peine 4 M m³ de bois sur les 8,5 M m³ disponibles en forêt privée. Leur part de marché ne représentait que 14 % des volumes utilisés par l'industrie alors que les forêts privées comptent pour plus de 30 % de la possibilité de récolte totale du Québec.

Outre les garanties d'approvisionnement et les ventes aux enchères, plusieurs mécanismes de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier permettent présentement aux industriels de se procurer des volumes complémentaires comme par exemple les bois d'agrément, les programmes de récupération et les bois provenant des éventuelles forêts de proximité. Ces volumes viennent actuellement concurrencer le bois de nos forêts privées qui devrait être, selon le principe de résidualité inscrit dans cette loi, une source prioritaire dans l'approvisionnement des usines au Québec. À titre d'exemple, le ministère a alloué plus de 328 000 m³ de bois d'agrément dans notre région. Quand on compare ce volume aux 560 000 m³ de bois mobilisables dans nos forêts privées de la région, on peut comprendre que nos marchés peuvent être grandement déstabilisés.

Si rien n'est fait, le plein potentiel de nos forêts privées ne sera utilisé que lorsque les cycles économiques seront à la hausse et que toutes les autres sources d'approvisionnement auront trouvé preneur. Ce qui risque de démobiliser plusieurs producteurs forestiers et de nuire à la survie et au développement de nos villages tout en mettant en péril la rentabilité des millions de dollars investis fièrement dans notre sylviculture dans les dernières années. Force est de constater que le régime actuel a des lacunes importantes et qu'il est temps pour le gouvernement d'en prendre conscience et de trouver des solutions avec les représentants des propriétaires forestiers. Le temps presse !

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

« DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2015 »
est inséré au verso de la dernière page

PERSPECTIVES DE MARCHÉS

Automne 2014 - Hiver 2015

POUR LES RÉSINEUX

Le transport du bois se fait progressivement selon les volumes autorisés par les usines. Les inventaires estivaux devraient être écoulés d'ici quelques jours.

Les livraisons chez Arbec à l'Ascension ont débuté seulement en juillet avec des quotas réduits, suivies de 2 semaines d'arrêt en début août. Cette situation a occasionné des délais d'attente importants considérant que la plupart des producteurs ont récolté leur bois tôt au printemps. Des livraisons sont prévues cet automne selon des cédules préétablies. Considérant que l'entente de 5 ans se termine à la fin décembre, il faudra convenir d'une nouvelle entente avant de pouvoir octroyer des contingents aux producteurs à l'hiver 2015. À suivre.

Également, la scierie de l'Ascension a modifié ses normes de façonnage en réintroduisant le 10 pieds au lieu du 9 pieds. Les inventaires de 9 pieds seront tout de même livrés (voir normes).

Les livraisons chez Produits Forestiers Résolu se poursuivent rondement. Il y a des volumes de disponibles pour les producteurs qui veulent produire cet automne. C'est à la fin février 2015 que l'entente de 4 ans prendra fin. Des négociations devront avoir lieu au cours de l'automne pour convenir d'une nouvelle entente.

Enfin, une entente ponctuelle avec Scierie Girard permettra aux producteurs de ce secteur de livrer du bois cet automne. Informez-vous avant de produire.

POUR LES FEULLUS

La situation de la mise en marché n'a pas beaucoup évolué au cours des derniers mois. Aucune annonce d'une reprise à Chambord n'a été émise par la compagnie.

Des livraisons de tremble sont possibles chez Valibois de St-David de Falardeau en longueur de 10 pieds et 8 pieds. Enfin, des livraisons pour le marché de la biomasse sont en cours à l'usine de Laterrière.

Pour tous ceux qui sont intéressés à produire du bois, il est conseillé de s'informer auprès du personnel du Syndicat.

MARCHÉ POUR L'IF DU CANADA

Votre organisation vient de conclure une entente de mise en marché qui permettra aux producteurs de récolter leur if du Canada. Le nouvel acheteur conditionnera l'if en région, ce qui facilitera sa commercialisation. Informez-vous.

Jacques Tremblay

Directeur de la mise en marché

ATTENTION

Une vigilance est de mise lors de la récolte de bois à proximité d'anciennes clôtures de broche. Aucune pièce de métal ne doit se retrouver dans les empilements de bois sous peine de refus complet des inventaires terrain.

Visite forestière à Petit-Saguenay

Le 24 mai dernier a eu lieu une journée de visite forestière dans la municipalité de Petit-Saguenay. Une cinquantaine de personnes ont participé à l'évènement au cours duquel elles ont pu en apprendre davantage sur la fabrication de guitares, de canots d'écorce et de mobilier alliant le bois et le fer forgé. Merci à tous les participants, aux bénévoles et aux artisans pour le succès de cette journée!



RETOUR AU 10 PIEDS CHEZ PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION)

Procédures et normes de façonnage pour la production de bois en 16 pieds longueur fixe et 10 pieds laisser-porter

1^{ère} étape (16 pi 5 po)

- Produire le maximum de 16 pi 5 po (500 cm) en longueur fixe dans la première partie de l'arbre
- Le diamètre maximum est de 20 po (50 cm)
- **Le diamètre minimum est de 7 po (18 cm)**
- Empiler les essences séparément
- Mettre les gros bouts du même côté

2^e étape (10 pi 5 po laisser-porter)

- Produire le maximum de 10 pi 5 po (380 cm) dans la partie inférieure de l'arbre
- Le diamètre minimum est de 4 po (9,1 cm sous écorce)
- La dernière bille de l'arbre ayant une longueur supérieure à 8 pi 4 po (254 cm) et un diamètre supérieur ou égal à 4 po (9,1 cm sous écorce) et plus sera acceptée en mélange avec le 10 pi 5 po
- Empiler les essences séparément
- **Ne pas mélanger avec le 16 pi 5 po**



Il est possible de remplacer le 16 pi 5 po par du 12 pi 5 po

PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION)

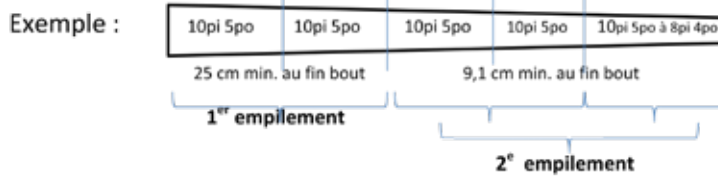
Procédures et normes de façonnage pour la production de bois en 10 pieds longueur fixe et 10 pieds laisser-porter

1^{ère} étape (10 pi 5 po)

- Produire le maximum de 10 pi 5 po (320 cm) en longueur fixe dans la première partie de l'arbre
- Le diamètre maximum est de 20 po (50 cm)
- **Le diamètre minimum est de 10 po (25 cm)**
- Empiler les essences séparément
- Mettre les gros bouts du même côté

2^e étape (10 pi 5 po laisser-porter)

- Produire le maximum de 10 pi 5 po (320 cm) dans la partie inférieure de l'arbre
- Le diamètre minimum est de 4 po (9,1 cm sous écorce)
- La dernière bille de l'arbre ayant une longueur de 8 pi 4 po à 10 pi 5 po et un diamètre supérieur ou égal à 4 po (9,1 cm sous écorce) sera acceptée en mélange avec le 10 pi 5 po
- **Empiler les essences séparément**
- **Ne pas mélanger avec le GROS 10 pi 5 po**



COMPAGNIE PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

Normes de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites
Aucune fourche, courbe
Coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

ESSENCES :

Épinette
Sapin
Pin gris

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLE DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune fente
Aucune charnière d'abattage, encoche d'abattage (moins de 2 po de la longueur de la bille)

CARIE DE PIED :

Aucune tige dont la carie occupe plus de 2/3 du diamètre de la découpe ne sera tolérée

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

Bois de sciage : **10 cm et + (4 po +)**

DÉMÊLAGE :

Sapin

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger tels sable, fil métallique, clou
Aucun bois de champ avec nœuds excessifs
Aucun arbre cassé ou fendu

Longueurs	16 pi 8 po	8 pi 5 po	Bois en longueur
La Doré	5,08 m	NON	OUI
Girardville	5,08 m	NON	NON
St-Thomas	5,08 m	2,56 m	OUI
Dolbeau-Mistassini	5,08 m	NON	NON
St-Félicien	5,08 m	2,56 m	OUI

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 8 pi 5 po (laisser-porter) en mélange avec le 16 pieds
- Diamètre maximum de 50 cm (20 po)
- Livraison de jour seulement

FORMATION DISPONIBLE 2014

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Pour plus d'information, communiquez avec nous au 418 542-5666. Les frais d'inscription varient en fonction de la formation. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre.

Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne

Durée : 7 heures

Abattage

Durée : 12 heures

Éclaircie commerciale

Durée : 7 heures

Initiation au GPS

Durée : 7 heures

GPS avancé

Durée : 7 heures

Formation sur la débroussailluse

Durée : 7 heures

Formation en acériculture

Durée : 7 heures

Cours d'initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers

Durée : 7 heures

Budget d'aménagement 2014-2015

Encore une mauvaise nouvelle pour les producteurs forestiers. Malgré l'engagement électoral du Parti Libéral à maintenir les sommes pour l'aménagement des forêts privées, des compressions budgétaires ont été effectuées de sorte que le programme d'investissements sylvicoles disparaît complètement pour 2014-2015. Amputé à plusieurs reprises dans les dernières années, ce programme représentait encore 218 100 \$ en 2013-2014 pour les agences de la région. C'est donc dire que depuis 2011-2012, nous avons subi une baisse totale de 15 % de nos budgets alors que le coût des travaux et les besoins sur le terrain ont continué d'augmenter. Espérons que la tendance s'inversera dans un avenir proche sinon il sera difficile de maintenir notre niveau d'aménagement et d'accroître le rendement de nos forêts.

Martin Lavoie, ing.f.

Accréditation des entrepreneurs

Le Syndicat des producteurs de bois a récemment mis en place un programme d'accréditation des entrepreneurs forestiers dans le cadre de son système de gestion environnementale ISO 14 001:2004. Ce programme vise à recommander aux producteurs certaines entreprises spécialisées en travaux de récolte sur forêt privée dont les pratiques forestières minimisent les impacts sur l'environnement. Un suivi sera effectué afin de s'assurer de la qualité des travaux. La liste est disponible sur le site internet du Syndicat : www.spbsaglac.qc.ca.

Les entrepreneurs intéressés à obtenir leur accréditation peuvent nous contacter afin que nous leur fournissions les formulaires à remplir.

Martin Lavoie, ing.f.

Évaluation foncière et taxation municipale : le nouveau guide indispensable à tous les propriétaires forestiers

La FPFQ annonce la publication d'un outil indispensable pour les propriétaires forestiers souhaitant obtenir de leur municipalité une révision de leur évaluation foncière. Les informations contenues dans ce guide favorisent la compréhension des paramètres utilisés pour déterminer la valeur foncière et le niveau de taxation d'un boisé. On y présente aussi les démarches que doivent entreprendre les contribuables pour demander une révision de leur évaluation foncière. Le document répond à une demande pressante des producteurs forestiers qui subissent depuis quelques années d'importantes hausses de la valeur foncière de leurs lots boisés et de leur avis d'imposition. La version électronique du guide est disponible sans frais sur le site Internet de la FPFQ : www.foretrivee.ca.

Source : FPFQ, Forêts de chez-nous PLUS, 1^{er} juin 2014, vol. 19, n°6

Martin Lavoie, ing.f.